

ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADEMIQUE

AIDE ACADEMIQUE EN FAVEUR DES STAGIAIRES PRIMO-ARRIVANTS VENANT DE REGIONS REÇUS A UN CONCOURS EXTERNE (TOUTES REGIONS HORS ILE DE FRANCE)

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Bénéficiaires :

Personnels stagiaires reçus à un concours externe.

Conditions d'attribution :

Division
des prestations et
des pensions

Prestations servies aux agents stagiaires reçus à un concours externe, nommés sur un premier poste dans l'académie et venant de région **(Toutes régions hors Ile de France)**.

DIPP2
Service de l'action sociale
Tél.
01 30 83 50 88
Tcp.
01 30 83 50 23
Mél
ce.dipp2@ac-versailles.fr

Le bénéficiaire de l'aide doit avoir eu la qualité d'étudiant durant l'année scolaire précédant sa nomination.

La qualité de **boursier sur critères sociaux** est requise **seulement** pour les enseignants et les personnels administratifs de catégorie A.

⚠ Les bourses d'études sans critères sociaux ainsi que celles accordées dans le cadre d'un cursus spécifique tel que l'agrégation, ne sont pas retenues.

Montant :

- **500 euros** pour les stagiaires enseignants et administratifs de catégorie A
- **600 euros** pour les stagiaires administratifs de catégorie B
- **700 euros** pour les stagiaires administratifs de catégorie C

L'aide ne peut être accordée que dans la limite de l'enveloppe financière prévue à cet effet, elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes.

A QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Rectorat de Versailles
Service d'action sociale – DIPP2
3 boulevard de Lesseps -78017-VERSAILLES Cedex
Tel : 01 30 83 41 75 ou 01 30 83 41 85
Mail : ce.dipp2@ac-versailles.fr

ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADEMIQUE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES STAGIAIRES PRIMO-ARRIVANTS DE REGION REÇUS A UN CONCOURS EXTERNE

Nom - Prénom :

Date et lieu de naissance :

Situation familiale : célibataire – pacsé(e)* – marié(e)* – divorcé(e)* (*joindre le justificatif)

N° Sécurité sociale :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Adresse mél. :

Corps/Grade :

Date d'affectation :

Nom et adresse de l'établissement d'affectation :

.....

.....

Code établissement **OBLIGATOIRE**

Ancienne adresse du domicile en province :

.....

.....

Nouvelle adresse du domicile en Ile de France à la rentrée scolaire 2016/2017 (indiquer si cette adresse est provisoire) :

.....

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Arrêté d'affectation (ou toute pièce indiquant l'affectation de l'intéressé) à la rentrée scolaire 2016 en qualité de stagiaire.
- Document attestant de votre réussite à un concours externe.
- Document justifiant de votre qualité d'étudiant en 2015-2016.
- Si vous êtes enseignant ou personnel administratif de catégorie A, **pièce administrative attestant de la perception d'une bourse* sur critères sociaux en 2015-2016.**
- justificatif de votre situation familiale (livret de famille tenu à jour, copie du PACS....)
- Pièce justificative attestant de votre domiciliation en région en 2015-2016.
- Relevé d'identité bancaire (non raturé) obligatoire. Il doit être lisible, libellé au nom, prénom et adresse complète de l'agent demandeur.

Je soussigné(e) (nom et prénom) :
atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus indiqués.

Fait à

Le

Signature du demandeur

« La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles 441.1 et 441.6 du Code pénal) ».